

Rapport d'activité
**Direction de la santé
et des affaires sociales**
—
2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

- > Promotion de la santé et prévention – Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal de santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Programme cantonal du dépistage du cancer du côlon ;
- > Plan climat.

4 Service dentaire scolaire (SDS)

4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l'école obligatoire du canton de Fribourg. Il exerce le contrôle et la surveillance de la médecine dentaire scolaire menée dans le canton, conformément à la loi. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédoncologie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie). Il dispose pour ce faire de deux cliniques dentaires mobiles et de trois cliniques fixes (Fribourg, Bulle et Romont).

Un film est en cours d'élaboration afin de présenter aux divers partenaires (établissements scolaires, parents, professionnel-le-s de la santé, etc.) les missions du Service.

Le Service continue à développer le système d'assurance qualité et les lignes directrices en la matière, en déterminant notamment les domaines de compétences pour lesquels un objectif A+ est envisageable, et dont un autre objectif est de disposer d'un outil d'évaluation des prestations servies à la patientèle.

4.1.1 Prophylaxie

Les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 1 et 2 sont utilisés avec satisfaction depuis plusieurs années. Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver.

Un projet d'outil numérique (application sur smartphone et/ou tablette) est en cours de réalisation afin d'augmenter l'impact des messages de prophylaxie dentaire pour les élèves de toutes les classes du canton de Fribourg, en utilisant des moyens pédagogiques appropriés à chaque degré, et de pouvoir y associer les élèves à besoins spécifiques et même les parents. Cette application devrait regrouper autant les numéros d'urgence dentaire et outils utiles pour les parents ou le corps enseignant, que des liens sur les films de la prophylaxie des cycles 1 et 2 ou autres jeux pour les enfants.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d'études romand et alémanique (Lehrplan 21) sur le thème « Ma bouche, cette porte d'entrée vers mon corps » est en cours de développement. Il sera composé d'un scénario pédagogique qui sera utilisé en leçon de sciences, soutenu par des supports de cours variés et des interventions ponctuelles – sur demande des cycles d'orientation intéressés – des éducatrices en santé bucco-dentaire du Service.

En 2021, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,63 EPT) ont visité 1560 classes (1065 en 2020) et dispensé leur enseignement à 27 108 élèves (20 020 élèves en 2020).

4.1.2 Pédoncologie

L'approche hypnotique (hypnose de confort) se généralise désormais au sein du SDS. Pour la patientèle qui le souhaite, cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. Elle permet aux enfants de faire soigner leurs dents sans souffrance, ni traumatisme ou stress, voire de passer un moment agréable chez leur dentiste et aide en

particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap. Toutes les équipes ont à ce jour achevé une formation spécifique en hypnose dentaire.

Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en pédodontie, prestée par une hygiéniste dentaire, pour faire face aux nombreux nettoyages/détartrages de la patientèle.

Le Service continue les travaux d'installation de la clinique de Romont, située dans le nouveau cycle d'orientation de la Glâne.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres relatifs à l'activité pédodontique du SDS en 2021.

Année 2021	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un-e dentiste privé-e	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patient-e-s avec nettoyage effectué	Nombre de patient-e-s avec scelllements posés	Nombre de patient-e-s avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (val. point : 1.00 francs)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (0,82 EPT méd. dentiste)	9 273	6 352	2 921	31,50 %	695	168	640	426 985.40	35 640.00
Fribourg (1,85 EPT méd. dentiste)	13 491	8 047	5 444	40,35 %	2 324	578	1 607	935 859.15	73 260.00
Romont (0,50 EPT méd. dentiste)	7 174	4 861	2 313	32,24 %	865	322	404	335 815.80	26 400.00
TOTAL 2021	29 938	19 260	10 678	35,67 %	3 884	1 068	2 651	1 698 660.35	135 300.00
Total 2020	30 105	20 929	9 176	30,48 %	3 181	895	2 274	1 472 509.30	117 480.00

Les chiffres 2021 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2021. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2020/21 » de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2020–2021 du SDS (SAP/SDS/comptes 2020–2021).

Les absences pour maladie, les quarantaines et les mesures d'hygiène supplémentaires dues à la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur les contrôles dentaires effectués en clinique mobile et le nombre de soins apportés quotidiennement à la patientèle, en rapport avec une année normale ; les chiffres sont cependant légèrement en hausse par rapport à l'année 2020.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité dans les cliniques de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,63 (0,67 EPT en 2020). Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en orthodontie. Ce secteur a accueilli 142 nouveaux patients et patientes (152 en 2020). Au total, 629 enfants et jeunes (599 en 2020) ont été traités, ce qui représente 2758 rendez-vous (2480 en 2020).

Le Service envisage d'ouvrir une activité en orthodontie dans sa clinique de Romont.

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 744 023 fr 45 (569 534 fr. 30 en 2020). Divers facteurs dont la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur le chiffre d'affaires de ce secteur.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a revu son règlement-type relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, de même que le modèle de convention liant les communes aux médecins-dentistes privés exerçant la médecine dentaire scolaire.

Le Service a finalisé en 2020 le contrôle approfondi, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins-dentistes privés. De ce fait, il n'a conseillé en 2021 qu'une dizaine de communes et écoles privées souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins-dentistes privé-e-s ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service. De même, il a rendu une vingtaine de préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre des communes et des médecins-dentistes privé-e-s.

Fin 2021, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 100 communes sur les 126 que compte le canton. Presque toutes les communes (117 sur 126) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes ; les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin-dentiste privé-e pour cette activité. Le Service compte aussi parmi ses prestataires la quasi-totalité des écoles privées du canton.

4.2 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 20 réclamations (20 en 2020), secteurs de la pédodontie et de l'orthodontie confondus. La majorité a été traitée par le Service, étant donné qu'elles comportaient essentiellement des demandes d'annulation ou de réduction de prestations facturées.

5 Service de la prévoyance sociale

Cheffe de service : Maryse Aebischer (jusqu'au 31 mai)
Christine Kolly (dès le 1^{er} juin)

5.1 Activités

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) soutient et coordonne la mise en œuvre des politiques relatives aux personnes en situation de handicap et aux seniors. Il planifie l'offre de prestations et s'occupe du financement ainsi que de la surveillance des institutions spécialisées qui relèvent de sa compétence.

Il planifie les besoins en places dans les établissements médico-sociaux (EMS) et verse des subventions aux personnes qui ne peuvent pas financer leur séjour en EMS.

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap et pour mineur-e-s et jeunes adultes (voir chapitre 5.2.1).

En 2021, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 115 501 246 francs (2020 : 112 489 827), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 24 383 733 francs (2020 : 22 850 973).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le Service gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde à celui qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux